EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132441-DE-1-1

Date de mise en ligne : 09/11/2023

certifié exact,

Séance du mardi 7 novembre 2023
D-2023/317

Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44
Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Bordeaux. Incorporation d'un bien sans maître sis 33 chemin Lafitte, cadastré SM n°14.Décision.Acquisition

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 713 du Code civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

En application des articles L.1123-1-1° et suivants du Code de la propriété des personnes publiques, sont considérés notamment comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Dans ce contexte, les décès de Monsieur Cyprien LABORDE et de Madame Joséphine POCHIC, propriétaires indivis de la parcelle cadastrée SM 14 sise 33 chemin Lafitte, pour une contenance de 347 m² environ, ont été constatés par un acte de décès le 24 décembre 1962 pour Monsieur et le 17 septembre 1969 pour Madame à Bordeaux.

Après demande de renseignements effectuée auprès du service de publicité foncière, il est constaté que la succession n'a pas été réglée en l'absence d'attestation de propriété après décès publiée. Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé à ce jour et depuis 1956.

Une recherche des ayants droits a été effectuée par le biais d'affichages d'un courrier et des actes de décès de Monsieur LABORDE et Madame POCHIC à l'Hôtel de Ville de Bordeaux du 05 mars au 5 mai 2021.

Les décès ayant plus de trente ans, le bien est considéré comme sans maître et peut donc faire l'objet d'une appropriation de plein droit par la Ville de Bordeaux sur délibération du conseil municipal.

Après cette délibération, un arrêté de prise de possession du bien vacant et sans maître sera nécessaire. Après affichage en mairie, il sera publié avec la délibération, auprès du 1er bureau de service de la publicité foncière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Incorporer la parcelle cadastrée SM 14, sise 33 chemin Lafitte à Bordeaux, d'une contenance de 347m² environ, dans le domaine privé de la commune en ce que celle-ci est sans maître.

- Evaluer le bien ci-dessus désigné à 86 000 euros.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment à établir et publier un arrêté de prise de possession de ce bien dans le patrimoine communal ainsi qu'à déposer toutes les demandes d'urbanismes qui s'avèreraient nécessaires et d'effectuer les formalités de publicité foncière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

PLAN

33 chemin LAFITTE PARCELLE SM 14